



**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 8 AVRIL 2024**
DÉBUT DE LA SÉANCE : 19 H 00
FIN DE LA SÉANCE : 20 H 35

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 8 avril, le Conseil Municipal de la Commune de LURE, convoqué à la date du 22 mars 2024, s'est réuni au Salon BELTRAME-PATY de l'Hôtel de Ville à LURE, sous la présidence de **Monsieur Éric HOULLEY, Maire de LURE**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L.2121-34).

Effectif légal du Conseil Municipal : 29
Membres du Conseil en exercice : 28

Étaient présents : M. Éric HOULLEY, Maire, Mme Karine GUILLEREY, M. Jérôme LAROCHE, Mme Christelle CONTEJEAN, M. Pascal GAVAZZI, Mme Pierrette DEMESY, M. Laurent MONNAIN, Mme Virginie LUTHRINGER, M. Hamid ZOUGGARI, M. Thibaud GRECARD, Mme Jennifer PUTH-RONDOT, Mme Kalida LATRECHE, Mme Agnès GALMICHE, M. Michel WENDE, Mme Sophie ROMARY-GROSJEAN, Mme Marie-Claire THOMAS (représentée par Mme Agnès GALMICHE du rapport n° 1.9. au rapport n° 2.3.), Mme Rachel ROLLAND, Mme Mélanie CHAGNOT, Mme Isabelle ARNOULD, M. Adrien ANTOINE

Étaient absents représentés : M. Stéphane FRECHARD représenté par M. Éric HOULLEY, Mme Nathalie WATBLED représentée par Mme Isabelle ARNOULD, Mme Camille QUENOT représentée par M. Laurent MONNAIN, Mme Laurence HERTZ-NINNOLI représentée par Mme Pierrette DEMESY, M. Joël HACQUARD représenté par M. Jérôme LAROCHE

Étaient absents : M. Rachid MERZOUG, M. Charles VALDENNAIRE, M. Mikayil AKALIN

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte à 19 H 00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme l'un de ses membres, **M. Thibaud GRECARD**, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Secrétaire de séance : Monsieur Thibaud GRECARD

ORDRE DU JOUR :

1. COMMISSION RESSOURCES HUMAINES – FINANCES – SPORTS – AFFAIRES GÉNÉRALES – ÉVÈNEMENTS

- 1.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024
- 1.2. Compte-rendu de délégation au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information au Conseil Municipal
- 1.3. Budget Primitif 2024 – Ville de LURE
- 1.4. Budget Primitif 2024 – Bois et Forêt
- 1.5. Budget Primitif 2024 – ZAC des Prés la Côte
- 1.6. Autorisations pluriannuelles – Exercice 2024
- 1.7. Subventions aux associations – Exercice 2024
- 1.8. Bilan informatif des cotisations et concours divers
- 1.9. Aménagement forestier – Demande de subvention – Parcelle 34-RL (surface 5.3 ha)

2. COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE - SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – ÉDUCATION – JEUNESSE – JUMELAGE

- 2.1. Subvention aux coopératives scolaires des écoles élémentaires et maternelles luronnes dans le cadre des crédits scolaires (dotations bus, coopératives, actions culturelles)
- 2.2. Demande de subventions des écoles primaires pour l'affiliation à l'USEP au titre de l'année scolaire 2023-2024

2.3. Subvention à la coopérative du Groupe Scolaire Jules Ferry (élémentaire et maternelle) pour l'achat de matériel de motricité

3. COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME – HABITAT – SÉCURITÉ – ÉCOLOGIE – CADRE DE VIE – COMMERCE

3.1. École maternelle de la Pologne – Changement de portes et fenêtres – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Saône

3.2. Ilot Cordonnier – Demande de subvention

3.3. Mise en séparatif EU Cloies/Maie – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – CCPL

3.4. Abandon du projet de groupe scolaire Pologne / Michel NOIR

3.5. Emprise de l'ancienne maison d'arrêt - Acquisition

3.6. Convention DATA BFC – Territoires Intelligents et Durables

3.7. Newsletter commerciale – Information

4. QUESTIONS DIVERSES

Une retransmission vidéo via FACEBOOK LIVE est réalisée en direct. Le Conseil Municipal est également ouvert au public.

Monsieur Éric HOULLEY, Maire, après avoir procédé à l'appel et constatant le quorum, déclare la séance ouverte. Monsieur Thibaud GRENARD est désigné secrétaire de séance.

1. COMMISSION RESSOURCES HUMAINES – FINANCES – SPORTS – AFFAIRES GÉNÉRALES – ÉVÉNEMENTS

1.1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,**

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024.

1.2. COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION AU MAIRE EN VERTU DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

**L'exposé entendu,
Le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessous :

DÉCISIONS EN DATE DU 13 MARS 2024

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 2 places de stationnement devant le 8 rue des Gleux et surface de sécurité de chantier sur le trottoir du 18 au 20 mars 2024 – Nettoyage Poissonnerie FLEUROT – 8 rue des Gleux à LURE – SASU TNI 7 rue des Berniers – ZAC de la Saline 70200 LURE

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de l'Entreprise TNI deux places de stationnement et une surface de sécurité devant le 8 rue des Gleux à LURE, du lundi 18 mars au mercredi 20 mars 2024, et ce, afin d'effectuer le nettoyage de la poissonnerie FLEUROT.

Des panneaux réglementaires seront installés et des barrières de sécurité seront livrées par les Services Techniques de la Ville de LURE, 48H00 avant le début de l'occupation.

La Ville de LURE décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion.

L'Entreprise TNI est tenue de rendre le domaine public propre à la fin de l'occupation.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Esplanade Charles de Gaulle (partie comprise entre la rue des Jardins et le n° 11 Esplanade Charles de Gaulle) et la cour du Centre Jeanne SCHLOTTERER à LURE – Vendredi 12 avril 2024 de 8h00 à 13h00 – « Rallye piétons » organisé par l'Association Prévention MAIF

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à disposition de l'Association Prévention MAIF, représentée par Madame Martine BILLE, l'Esplanade Charles de Gaulle (partie comprise entre la rue des Jardins et le n°11 Esplanade Charles de Gaulle) ainsi que la cour du Centre Jeanne Schlotterer à LURE, et ce afin d'organiser un « Rallye Piétons » le Vendredi 12 avril 2024 de 8h00 à 13h00.

Une signalisation réglementaire et des barrières de sécurité de type Vauban seront mises en place par les Services Techniques de la Ville de LURE à partir du mardi 9 avril 2024 à 14h00 (à la suite du marché hebdomadaire) sur l'Esplanade Charles de Gaulle et dans la cour du Centre Jeanne Schlotterer.

En fin de manifestation, l'Association Prévention MAIF veillera à rendre le domaine public propre de tout détritrus.

La Ville de LURE décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion. L'Association Prévention MAIF est tenue pour seule et entière responsable de tous accidents causés au tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

1.3. BUDGET PRIMITIF 2024 – VILLE DE LURE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **CONFIRME** la délibération du 25 septembre 2023 par laquelle le conseil municipal a autorisé le maire, à compter du 1er janvier 2024, et pour toute la durée de son mandat, à autoriser des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % les dépenses réelles de chacune des sections.
- **ADOpte** la section de Fonctionnement et la section d'Investissement au niveau du Chapitre.
- **DIT** que le Budget Primitif de l'exercice 2024 – Ville de LURE est consultable auprès du service financier dans sa version réglementaire (Article L.2313-1 du CGCT).
- **ADOpte** le budget Primitif – ville de LURE de l'exercice 2024.

1.4. BUDGET PRIMITIF 2024 – BOIS ET FORET

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **CONFIRME** la délibération du 25 septembre 2023 par laquelle le conseil municipal a autorisé le maire, à compter du 1er janvier 2024, et pour toute la durée de son mandat, à autoriser des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % les dépenses réelles de chacune des sections.
- **ADOpte** la section de Fonctionnement et la section d'Investissement au niveau du Chapitre,
- **ADOpte** le budget Primitif – Bois et Forêt de l'exercice 2024.

1.5. BUDGET PRIMITIF 2024 – ZAC DES PRÉS LA COTE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **CONFIRME** la délibération du 25 septembre 2023 par laquelle le conseil municipal a autorisé le maire, à compter du 1er janvier 2024, et pour toute la durée de son mandat, à autoriser des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % les dépenses réelles de chacune des sections.
- **ADOpte** la section de Fonctionnement et la section d'Investissement au niveau du Chapitre,
- **ADOpte** le budget Primitif – ZAC des Prés la Côte de l'exercice 2024.

1.6. AUTORISATIONS PLURIANNUELLES – EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **RAPPELLE** les principes communs suivants à toutes les autorisations pluriannuelles ;
 - o Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.
 - o Elles peuvent être révisées.
 - o Les crédits de paiement (CP) inscrits au budget sont la matérialisation des autorisations. Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations.
- **DÉCIDE DE CRÉER** 2 autorisations de programme

1. Entrée de Ville Ouest

AP-CP n°	2024-01			
objet :	OCEANE (Entrée de Ville Ouest)			
Délibérations	12 décembre 2022			
Imputations budgétaires :	Opération 128			
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)	40 000			
crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement 2026	crédits de paiement 2027	crédits de paiement 2028
40 000	A déterminer	A déterminer		

2. Cœur de Lure – étude des massifs végétaux

AP-CP n°	2024-02			
objet :	Cœur de Lure – étude des massifs végétaux			
Délibérations				
Imputations budgétaires :	Opération 129			
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)	360 000 €TTC			
crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement 2026	crédits de paiement 2027	crédits de paiement 2028
197 400 €	162 600 €			

Des recettes sont attendues de la part de la Région et de l'Etat.

L'étude a été confiée à Digital Paysage. L'opération est prévue à hauteur de 300 000 € HT sur 2 exercices.

En complément, il a été proposé au BP 2024, 17400 € sur le marché MBC Voirie pour la réfection du trottoir au droit du n°55 et 3 700 € pour les abords commerce Salamand, la création place motos aux abords du commerce Luthra pour un montant de 7000 € et la création d'une place de convoyeurs de fonds Bnp Paribas pour 6 700 €.

- **RÉVISE** les autorisations comme suit :

1. Gymnase Alice MILLIAT

AP-CP n°	2022-01			
objet :	Gymnase Alice MILLIAT			
Délibérations	14 mars 2022			
Imputations budgétaires :	Opération 104			
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)			2023 : 6 081 000 Révision 2024 : 6 508 214.75 €	
Mandatés au 31/12/2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement 2026
2 815 602.84	Ouverts : 3 060 000 Mandatés : 2 792 611.91 €	900 000 €		

La réception a été actée au 16 novembre 2023 avec une inauguration le 19 décembre 2023.

Différentes réserves ont été notées et sont en cours de règlement avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

2024 verra le paiement du solde des travaux, des missions de prestations inhérentes ainsi que les révisions de prix définitives. En complément la création d'un accès depuis le boulevard Brosset sera créée par abaissement des bordures.

2. Développement du potager municipal – maraichage

AP-CP n°	2022-02			
objet :	Développement du potager municipal			
Délibérations	14 mars 2022			
Imputations budgétaires :	Opération 116			
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC arrondis à l'euro)			2023 : 87 185 Révision 2024 : 130 318.90	
Mandatés au 31/12/2022	RAR 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement années suivantes
71 825.42	9760	Prévus : 5600 Mandatés : 16 616.48 €	32117 €	

Sont proposés au BP 2024 : une armoire réfrigérée 700l : 1507 €, le forage puit potager 5600 €, l'irrigation tunnels potager 2500 €, l'appentis local technique potager 2500 €, la pompe pour cuve arrosage 510 € ainsi que des travaux rue Jules Lemire pour l'accès au potager 19 500 € (MBC voirie)
Le bilan du projet a été présenté au bureau municipal du 8 janvier 2024.

3. Schéma des mobilités douces

AP-CP n°	2022-03			
objet :	Schéma des mobilités douces			
Délibérations	27 septembre 2021 ; 14 mars 2022			
Imputations budgétaires :	Opération n°117			
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)			2023 : 140 000	
Mandatés au 31/12/2021	crédits de paiement 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025
		15 000 Mandatés : 0	125 000 30 000 €	110 000 €

L'échéancier initialement prévu en 2022 puis en 2023 est à nouveau décalé.
Les études seront menées en 2024 avec une recherche de partenaires financiers.

4. Chemin du Mont Latru

AP-CP n°	2022-04		
objet :	Chemin du Mont Latru		
Délibérations	14 mars 2022, 12 décembre 2022		
Imputations budgétaires :	Opération 115		
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC arrondis à l'euro)		2023 : 698 038 Révision 2024 : /	
Mandatés au 31/12/2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025
380.58	Prévus : 317 800 Mandatés 77 255.05 €	463 000 €	157 402.37

Les travaux initialement prévus en 2 tranches (2023 et 2024) seront réalisés de 2023 à 2025.

5. Pôle équestre de la Saline

AP-CP n°	2022-05			
objet :	Pôle équestre de la Saline			
Délibérations	22 février 2021, 27 septembre 2021, 14 mars 2022, 6 mars 2023			
Imputations budgétaires :	Opération 100			
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC arrondis à l'euro)	2023 : 1 393 260			
Mandatés au 31/12/2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement années suivantes
2897.93	Prévus : 500 000 Mandatés : 261 009.77 €	1 129 352.30		

La Mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée.

2023 a vu une acquisition foncière : 45 000 €

Et des travaux de remise en état des sanitaires

Subventions notifiées : Fonds Eperon : 410 000 € - Région : 150 000 € - Département : 150 000 € + 90 000 €

6. Espace de l'échiquier

AP-CP n°	2022-06			
objet :	Espace de l'échiquier			
Délibérations	14 mars 2022 - 6 mars 2023 – 16 novembre 2023			
Imputations budgétaires :	Opération 112			
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)	249 800 €TTC Révision 2024 : 273 726 €TTC			
	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement années suivantes
	Prévus : 9000 Mandatés 0	273 726		

7. Création de Logements

AP-CP n°	2022-07			
objet :	Création de Logements			
Délibérations	20 mars 2015 (24 000 € mont Randon Tranche 1) ; 30 juin 2016 (6 000€ 2 logements Rue Saint Quentin) 10 juillet 2017 (21 000€ Mont Randon tranche 2), 28 septembre 2020 (48 000 € Mont Randon Tranche 3), 16 décembre 2020 (48 000 € Mont Randon tranche 4) 25 septembre 2023 (Despinette Noelia - 23 400 €) Soit : 170 400 €			
Imputations budgétaires :	204182 – opération 118			
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)				147 000 € Révision 2024 : 170 400 €
Mandatés au 31/12/2021 (de 2013 à 2022)	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement années suivantes
51 000	Prévus : 48 000 Mandatés : 18 000 €	12000	12000	77 400€

S'agissant d'habitat 70 l'échéancier des versements attendus de la part de la commune au titre des contrats PACT relatifs à la création de logements sociaux :

- Opération Lure Mont-Randon 45 logts :
 - Facturation de la participation au titre du contrat PACT à la mise en service des logts soit :
 - Prog 2020 - 16 logts collectifs
 - Participation 48 000 €
 - Versement : 2ème/3ème trimestre 2026
 - Prog 2021 - 16 logts individuels
 - Participation 48 000 €
 - Versement : 4ème trimestre 2026 / 1er trimestre 2027
 - Prog 2022 - 13 logts individuels
 - Participation 23 400 €
 - Versement : 2ème/3ème trimestre 2027

Aucun versement n'est attendu avant 2026 pour Habitat70.

La commune sera sollicitée dans le cadre des aménagements de la résidence Despinette par NÉOLIA : soit un acompte de 11 700 € correspondant à 50 % en 2024, le solde étant en 2025

8. Ecole Départementale de musique – participation (fonctionnement)

AE-CF n°	2022-01			
objet :	Ecole Départementale de musique – participation Convention 2022-2026 (délibération du 14 mars 2022)			
Imputations budgétaires :	Opération 122			
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)	280 000			
Mandatés en 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement 2026
40 000	Prévus 80 000 Mandatés : 80 000	60 000	60 000	40 000

9. îlot Saint Martin - Requalification du centre-ville

AP-CP n°	2023-01			
objet :	îlot Saint Martin - Requalification du centre-ville			
Délibérations	6 mars 2023 , 16 novembre 2023			
Imputations budgétaires :	Opération 124			
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)	708 000 Révision : 774 462 €TTC			
RAR 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement années suivantes
4000 € (CAUE)	Prévus : 30 000 Mandatés : 3028 €	300 000	471 434	

Dans cet espace le Parking en friche dite Fade (AI 414 43 avenue de la république 6 a 42 ca) a été acheté 35 000 € à la SCI Cand Alex le 19/12/2018 (délibération du 2 juillet 2018).

Le CAUE a réalisé le diagnostic, des scénarii d'aménagements et l'accompagnement au choix du maître d'œuvre.

Le montant prévisionnel des travaux relatif à la requalification paysagère et fonctionnelle de l'îlot Saint-Martin et de la rue Pasteur au droit de l'îlot s'élève à 586 000 €HT, les frais de maîtrise d'œuvre à 39 325 €HT, les frais d'études, imprévus et aléas à 20 000 €HT soit un total de 645 325 € HT soit 774 462 €TTC.

Pour mémoire le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Etat : DETR et Fonds Vert : 20 % soit 129.065 €HT
- Région : 39 % soit 250.000 €HT
- Axe rural FEDER : 20 % soit 129.065 €HT
- Autofinancement : 21 % soit 137.195 €HT

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement ESPACES ET TERRITOIRES pour un montant de 39 325€ HT soit 6.71% du prix d'objectif.

10. Terrain synthétique du Mortard

AP-CP n°	2023-02			
objet :	Terrain synthétique du Mortard			
Délibérations	26 septembre 2022 – 6 avril 2023 – 18 décembre 2023			
Imputations budgétaires :	Opération 125			
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)			294 000	
Mandatés au 31/12/2021	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement années suivantes
	Prévus : 102 000 Réalisés : 8354.81 €	110 000	175 645.19	

Subventions notifiées : DETR : 60 921 € - Région (FIP) : 30 000 €
AMO : Tout 1 Programme

1.7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ATTRIBUE**, pour 2024, les subventions financières dans le cadre des crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.
- **DIT** que l'enveloppe affectée est de 210 000 €.
- **PREND ACTE** des subventions en nature apportées aux associations.

1.8. BILAN INFORMATIF DES COTISATIONS ET CONCOURS DIVERS

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des adhésions conformes aux actions municipales :

Tiers	Objet	Montant	Service gestionnaire
Comité français Unicef	Adhésion Ville Amie des Enfants	200 €	Scolaire
Boule de Poils	Cotisation SPA boule de poils	5970 €	Animaux errants
CMCV	Club des managers de centre-ville	70 €	Manager commerce
Parc Naturel (Ville Porte)	Parc naturel des ballons des Vosges	1000 €	Espaces verts
CAUE	Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement	800 €	Grands projets
AMF 70	Association des maires de France	3421 €	Secrétariat général
Ingénierie 70	Cotisation annuelle pour accès service urbanisme	1592 €	Urbanisme

AIIS INTERM AID	Adhésion annuelle objectif insertion projet social	200 €	Bâtiment
AFFLUENCES	Réseau affluences	100 €	Culturel
CNVVF	Conseil national villes et villages fleuris	225 €	Espaces verts
FNCC	Fédération nationale des collectivités pour la culture	204 €	Culturel
Territoires numériques	Adhésion annuelle pour accès aux services de dématérialisation	1500 €	Secrétariat général
APVF	Association des petites villes de France	895.73	Secrétariat général

1.9. AMÉNAGEMENT FORESTIER – DEMANDE DE SUBVENTION – PARCELLE 34-RL (SURFACE 5,3 HA)

Rapporteur : Monsieur Pascal GAVAZZI, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ACTE** l'opportunité de la réalisation de cet aménagement de la desserte de la parcelle 34_rl.
- **ACTE** l'assistance technique de l'ONF.
- **CHARGE** l'ONF de solliciter tout co-financeur susceptible de financer l'opération.

2. COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE - SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – ÉDUCATION – JEUNESSE – JUMELAGE

2.1. SUBVENTION AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES LURONNES DANS LE CADRE DES CRÉDITS SCOLAIRES (DOTATIONS BUS, COOPÉRATIVES, ACTIONS CULTURELLES)

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser à chaque coopérative scolaire des écoles élémentaires et maternelles ces dotations correspondant à un coût global de 8 060 €.
- **DIT** que les crédits en question ont été inscrits au Budget Primitif 2024 (section de fonctionnement).

2.2. DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ÉCOLES PRIMAIRES POUR L'AFFILIATION A L'USEP AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser à chaque coopérative scolaire une subvention correspondant aux frais d'adhésion, conformément à la répartition ci-dessous :

o Ecoles Élémentaires :

Jules Ferry : 1 018 €

Jean Macé : 539 €

Soit un coût total de 1 557 €

2.3. SUBVENTION A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY (ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE) POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DE MOTRICITÉ

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser à la coopérative du Groupe scolaire Jules Ferry (école maternelle et école élémentaire), une subvention d'un montant de 1 000 € afin d'aider les deux écoles retenues dans ce programme pédagogique en 2024.

3. COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME – HABITAT – SÉCURITÉ – ÉCOLOGIE – CADRE DE VIE – COMMERCE

3.1. ÉCOLE MATERNELLE DE LA POLOGNE – CHANGEMENT DE PORTES ET FENETRES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAONE

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** et **APPROUVE** le plan de financement :

	DEPENSES	RECETTES
Changement portes et fenêtres	8 577 € HT	
Subvention CD 70 30% du montant de la dépense Totale HT		2 573 € HT
Autofinancement Ville de Lure		6 004 € HT
TOTAL	8 577 € HT	8 577 € HT

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône, conformément au plan de financement ci-dessus, les inscriptions budgétaires figurant en dépenses et recettes au budget primitif 2024.
- **DÉCIDE** de réaliser les travaux, même en cas de non obtention de tout ou partie de la subvention sollicitée.

3.2. ILOT CORDONNIER – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Jérôme LAROCHE, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à :
 - o **LANCER** ce projet.
 - o **DÉPOSER** les demandes de subventions auprès du Fonds vert et solliciter tout co-financier susceptible de financer ce projet.
 - o **CONSULTER** les entreprises pour la réalisation des travaux.

3.3. MISE EN SÉPARATIF EU CLOIES/MAIE – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - CCPL

Rapporteur : Monsieur Jérôme LAROCHE, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à :
 - o **SIGNER** la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Lure.
 - o **INSCRIRE** les crédits nécessaires au BP 2024.

3.4. ABANDON DU PROJET DE GROUPE SCOLAIRE POLOGNE/Michel NOIR

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'abandonner le projet en cours et de revoir les contours du projet Ecole maternelle et Élémentaire Pologne / Michel Noir à la lumière des effectifs, des nouveaux besoins et des nouvelles normes.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'organiser une réflexion quant à la redéfinition d'un nouveau projet.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de mobiliser les co-financeurs potentiels à la réalisation de l'opération.

3.5. EMPRISE DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRET - ACQUISITION

Rapporteur : Madame Isabelle ARNOULD, Conseillère Municipale,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à :
 - o **RÉPONDRE FAVORABLEMENT** à l'offre de cession de l'emprise de l'ancienne maison d'arrêt de LURE.
 - o **EXERCER** le droit de priorité de la ville aux conditions définies ci-dessus.
 - o **INSCRIRE** les sommes nécessaires au BP 2024 de la ville de LURE.
 - o **REGLER** les frais afférents à cette acquisition.
- **PRÉCISE** que ville entend exercer son droit de priorité pour constituer des réserves foncières en vue de permettre, dans l'intérêt général, des opérations d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme, qui ont pour objet la mise en œuvre de projets urbains futurs.

3.6. CONVENTION DATA BFC – TERRITOIRES INTELLIGENTS ET DURABLES

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à **signer** la convention afférente conformément à la synthèse ci-dessous :

Le projet vise à court terme à stocker les données collectées par les capteurs UPCITI et à valoriser les cas d'usage associés dans Data BFC. **Les capteurs sont des caméras myopes.** Ils permettent de capter des données mais pas de filmer des personnes ou des activités. Il n'y a pas d'enregistrement d'images mais uniquement de données (ex : un dépôt sauvage à tel endroit, une personne à vélo à telle heure à tel endroit...).

Indiquant que **la ville de Lure** est volontaire pour participer au PROJET en testant l'intégration dans DATA BFC de données en temps réel, issues de CAPTEURS installés sur son territoire, sur la base de différents cas d'usage. **Les cas d'usage proposés** sont les suivants :

1. Améliorer la connaissance et la gestion des déchets (déchets sauvages au pied des PAV notamment);
2. Améliorer la gestion des espaces de parking, stationnement et aire de covoiturage (secteur Gare notamment) ;
3. Fluidifier et sécuriser la circulation (comptage de flux vélo et piéton notamment au centre-ville) ;
4. Optimiser l'éclairage public ;
5. Revitaliser le centre-ville.

Précisant que la liste des cas d'usage n'est pas contractuelle et pourra évoluer en fonction de l'avancée du PROJET.

Considérant que la COLLECTIVITE s'engage à :

- Pour le SERVICE :
 - o Autoriser l'ARNia à collecter, stocker, raffiner et valoriser les données, dont les DONNEES transmises par les CAPTEURS ;
 - o Utiliser effectivement DATA BFC pour accéder notamment aux données, dont les DONNEES des CAPTEURS ;
 - o Participer aux sessions de formation de DATA BFC et à remonter toutes difficultés et anomalies rencontrées ;
 - o Prendre part aux ateliers d'idéation autour des évolutions fonctionnelles de DATA BFC ;
 - o Tester et à contribuer à la validation des évolutions fonctionnelles de DATA BFC ;

- Pour les CAPTEURS mis à disposition par UPCITI :
 - Installer les CAPTEURS mis à sa disposition par UPCITI conformément à l'Annexe 2 ;
 - En tant que de besoin, financer et installer les supports des CAPTEURS (mats...) ;
 - Autoriser UPCITI à occuper les supports pendant la durée de la Convention ;
 - Lorsque les supports des CAPTEURS ne sont pas installés sur le domaine public ou privé de la COLLECTIVITE, à obtenir toutes les autorisations nécessaires à leur installation ;
 - Prendre en charge le déplacement éventuel des CAPTEURS mis à sa disposition pendant la durée de la Convention, après information préalable d'UPCITI aux coordonnées visées en Annexe 4 ;
 - Faire son affaire du démontage des CAPTEURS et, en tant que de besoin, de leurs supports avant la fin de la Convention et, sauf accord contraire entre PARTIES, à remettre à disposition d'UPCITI les CAPTEURS ;
 - Autoriser UPCITI à collecter les DONNEES issues des CAPTEURS et à les transmettre vers DATA BFC par le biais des API ;
 - Informer le public, par affichage à proximité des CAPTEURS, de la présence des CAPTEURS, de la nature des DONNEES collectées, de la finalité de la collecte et ses sources d'information complémentaires ;
 - Se conformer à l'Annexe 4 pour toute intervention sur les CAPTEURS mis à sa disposition au cours de la CONVENTION ;
 - Assurer le remplacement des CAPTEURS mis à sa disposition dans les cas relevant de sa responsabilité ;
- D'une manière générale :
 - Participer à l'évaluation du PROJET selon la méthode SEROI+ visée en Annexe 6.

3.7. NEWSLETTER COMMERCIALE - INFORMATION

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de cette newsletter commerciale.

Fait à LURE, le 17 avril 2024
et affiché le 19 avril 2024

Le Maire,
Éric HOULLEY.

